

# TENNIS-CLUB PREGNY-CHAMBESY

## TENNIS-CLUB PREGNY-CHAMBESY

### Règlement de jeu pour le TCPC (version janvier 2018)

#### GENERALITES

1. L'activité du Club n'est autorisée qu'aux membres ayant payé leurs cotisations.
2. L'activité du Club se déroule de 06h00 à 22h00.
3. Réservations
  - a. La réservation des courts se fait via le site WEB [tchambesy.com](http://tchambesy.com). Les réservations peuvent s'effectuer jusqu'à une semaine à l'avance. Les codes sont personnels et non transmissibles.
  - b. Une réservation est valable lorsqu'au début de la période de jeu, le court est réservé avec deux badges (deux membres ou membre plus un invité).
  - c. Une nouvelle réservation devient possible dès que la réservation précédente est terminée.
  - d. Deux juniors ne peuvent pas réserver une période de jeu entre eux le samedi et le dimanche. Du lundi au vendredi cette restriction s'applique dès 18h. Cette restriction ne s'applique pas pour un junior jouant avec un adulte.
  - e. En cas d'empêchement, la réservation doit être annulée avant le début de la période de jeu.
  - f. Un court réservé non occupé 10 minutes après le début de la période, est libre d'accès pour d'autres joueurs.
  - g. Le comité peut réserver en avance des courts pour les tournois, rencontres amicales, entraînements ou leçons de tennis.
  - h. Les joueurs présents sur les courts doivent correspondre aux badges utilisés.
4. Au début de chaque période de jeu, les joueurs ont l'obligation de passer le filet et de nettoyer toutes les lignes du court.
5. Une tenue de tennis est exigée: tee-shirt, short ou training et des chaussures de tennis à l'exclusion de toutes autres chaussures.
6. Les consignes de propretés affichées à l'entrée du couvert doivent être impérativement suivies par respect pour les autres usagers du centre sportif.
7. Les joueurs sont responsables de la fermeture des infrastructures à la fin de la période de jeu.
8. Sur les courts extérieurs, les joueurs doivent en quittant les courts éteindre les lumières lorsqu'elles sont activées.
9. Seuls les coaches de tennis attitrés du TCPC sont habilités à donner des cours de tennis.

#### INVITE

1. Un groupe familial ne peut avoir qu'un seul badge INVITE.
2. Lors de la réservation, le badge INVITE doit toujours être placé après un badge nominal de son groupe familial.
3. Le membre est responsable de la bonne tenue de son INVITE.

#### SANCTIONS

Toute infraction à ce règlement conduira à un avertissement et, en cas de nouvelle infraction, à une suspension du droit de jouer :

1. A la première infraction, le membre recevra un premier avertissement par mail.
2. En cas de deuxième avertissement cumulatif, les droits de jouer du membre concerné seront suspendus pour 2 semaines.
3. En cas de troisième avertissement cumulatif, les droits de jouer du membre concerné seront suspendus pour 4 semaines.
4. A la 4<sup>ème</sup> infraction cumulative, le comité statuera sur la sanction à appliquer.
5. Un avertissement devient caduc après une période de 2 ans.